

Crowe Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

CP 113

69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, rue Deleuvre

69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 904 965,40 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2021
- 1ère résolution -**

ROCTOOL

S.A. au capital de 904 965,40 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou des catégories de bénéficiaires que votre Conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupement qui lui sont liés et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupement qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 9% du capital de la société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Lyon, le 05 mars 2021

Les commissaires aux comptes

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Romuald COLAS



S3C Gestion

Bruno DEBRUN

